



## Procédure lors de l'engagement de la torchère mobile

La torchère mobile d'Ökostrom Schweiz peut être commandée auprès de l'entreprise de travaux agricole « Wyss Lohnunternehmung ».

### Procédure:

1. Stopper immédiatement de charger le fermenteur
2. Contrôler après 24 heures si la production de gaz a baissé en dessous de 20m<sup>3</sup>/heure.
3. Si ce n'est pas le cas, commander immédiatement la torchère mobile selon la description indiquée ci-dessous.
4. Au moment de la mise en route de la torchère mobile, veillez à informer le commandant du feu car les flammes de la torchère mobile sont bien visibles aux alentours. Il pourra ainsi renseigner les éventuels concitoyens inquiets.
5. En cas de problèmes, contacter immédiatement l'entreprise Wyss Lohnunternehmung ou la gérance au 026 305 59 35 (pendant les heures d'ouverture).

Il s'agit de la torchère décrite ci-dessous qui est stationnée à Ittigen BE. Elle peut être commandée au numéro de téléphone indiqué ci-dessous. Les coûts sont facturés directement à l'utilisateur par Wyss Lohnunternehmung selon les tarifs cités ci-dessous.

Wyss Lohnunternehmung est atteignable chaque jour entre 07.00 à env. 22.00 au **031 921 01 10**. Dans le cas où ce numéro n'est pas atteignable, vous pouvez joindre en cas d'urgence le mobile suivant : 079 334 54 10 (Mobile de Peter Wyss).

Wyss Lohnunternehmung  
Peter Wyss  
Länggasse 100  
CH-3063 Ittigen BE  
Tel. 031 921 01 10  
info@wyss-ittigen.ch

## Données techniques

Fabricant	R. Schmid AG
Type	GVA50
Performance	50 m <sup>3</sup> /h
Pression du gaz	3 mbar
Conduite de raccordement	DN 80
Diamètre	400 mm
Hauteur	4`000 mm
Poids	125 kg
Matériau	Acier inox



## Conditions de participation

### Taxe unique d'acquisition

Installation de biogaz mise en service avant le 01.01.2009	CHF	500.-
Installation de biogaz mise en service après le 01.01.2009	CHF	1'000.-
Non-membre	CHF	2'500.-
Taxe annuelle pour réparation et entretien	CHF	100.-

(facturé avec la cotisation annuelle de membres; ce montant pourra être adapté par la gérance en fonction des coûts effectifs)

Coûts à l'utilisation :

facturés directement par Wyss Lohnuntern.  
(cf. dernière page)

Le paiement de la taxe unique d'acquisition permet une utilisation de la torchère et donne droit au certificat de participation. Les membres passifs se verront rétrocéder leur taxe unique d'acquisition en cas de non-obtention du permis de construire.

En cas de besoin, le membre a le droit de demander la torchère auprès de Wyss Lohnunternehmung. La torchère sera livrée, installée et mise en service par Wyss Lohnunternehmung depuis Ittigen.

L'installation de biogaz dispose d'un raccord de prélèvement du gaz, muni d'un robinet de fermeture selon les indications d'Ökostrom Schweiz. L'accès doit être garanti pour une voiture avec remorque.



# Tarifs (hors TVA)

Wyss Lohnunternehmung, Ittigen BE

## 1. Tarif horaire

Monteur CHF 80 / h

Le temps du trajet et le temps consacré au chargement et déchargement sera facturé au même tarif horaire.

L'outillage à main usuel est inclus dans le tarif horaire.

Heure supplémentaire (après 18h00)	25 %
Supplément de nuit (22h00 – 6h00)	50 %
Samedi	50 %
Dimanche et jours fériés généraux	100 %

## 2. Défraiement

Repas de midi	CHF 30.00
Repas du soir (retour après 20h00)	CHF 30.00

## 3. Déplacement

Personnes-/charriot de montage CHF 1.50 / km

Tous les prix sont hors TVA